

RAPPORT ANNUEL 2008

BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.

*Ce rapport est une traduction de la version authentique qui est établie en langue anglaise.
En cas de différences, le rapport en anglais prévaudra de droit.*

SOMMAIRE

Rapport de la Gérance	3
Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008	
• Bilan	5
• Compte de résultat	6
• Tableau des flux de trésorerie	7
• Notes annexes aux états financiers	8
Informations complémentaires	
• Dispositions statutaires relatives à l'affectation du résultat de l'exercice	17
• Comité d'audit	17
• Déclaration des Dirigeants	17
• Rapport des Commissaires aux Comptes	18

Rapport de la Gérance

Présentation et activité principale de la Société

BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (« la Société ») est une société de droit néerlandais constituée le 10 novembre 1989.

L'objet principal de la Société est l'émission et l'acquisition d'instruments financiers de toutes natures et la conclusion de tout contrat concourant à cet objet, pour le compte de différentes entités du Groupe BNP Paribas.

Comité d'audit

La Société est éligible au statut d'entreprise d'intérêt public en vertu de la législation néerlandaise et européenne. Se prévalant de l'exemption prévue pour les groupes, la Société n'a pas constitué de comité d'audit. Elle appartient au Groupe BNP Paribas et le comité d'audit de BNP Paribas S.A. obéit aux règles internationales en matière de gouvernance d'entreprise.

Résultat opérationnel

Le nombre des émissions et des contrats négociés de gré à gré qui s'y rattachent est en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est traduite dans le bilan. En raison des conditions du marché, le nombre d'émissions a considérablement diminué au cours des mois de novembre et de décembre. Le bénéfice net de l'exercice 2008 s'établit à 58 818 euros (contre un bénéfice de 51 847 euros en 2007).

Liquidités et capitaux propres

Aucun changement significatif dans les ressources en liquidités n'est intervenu et les capitaux propres sont en hausse, suivant en cela le résultat de l'exercice. Les ressources en liquidités et les fonds propres sont considérés comme suffisants compte tenu de la taille et du type de la Société.

Risques et incertitudes

En raison de ses activités, la Société est exposée à différents risques financiers, parmi lesquels l'impact des variations des cours des marchés de titres de créance et de capital, de taux de change et d'intérêts. Toutefois, tous les titres émis sont couverts par des contrats optionnels et de swaps négociés de gré à gré. Ces risques sont donc totalement maîtrisés.

Risque de marché

La Société s'expose aux risques de marché résultant de positions en taux d'intérêt, monnaies étrangères et instruments de capitaux propres, ces positions étant elles-mêmes exposées aux fluctuations générales et particulières des marchés. Ces risques sont toutefois atténués par les contrats négociés de gré à gré mentionnés ci-dessus.

Risque de crédit

La concentration des risques de crédit de la Société est significative, tous ses contrats négociés de gré à gré étant acquis auprès de sa société mère et d'autres sociétés du Groupe. Compte tenu de l'objet social et des activités de la Société et de la qualité de signature du Groupe BNP Paribas, établissement financier sous la supervision de la Banque de France, la Gérance estime que ces risques sont acceptables.

Risque de liquidité

L'exposition de la Société au risque de liquidité est également significative. Pour atténuer ce risque, la Société a conclu des accords de compensation avec sa société mère et d'autres sociétés du Groupe.

Perspectives

Aucun événement postérieur à la date de clôture significatif n'est intervenu. Compte tenu des conditions actuelles du marché, aucune déclaration ne peut être faite concernant l'évolution de la Société en 2009.

Amsterdam, le 16 mars 2009.

Le Gérant

BNP Paribas Trust B.V.
(signé par J-F Ledoux et H.E. Sijssling)

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

(avant affectation du résultat de l'exercice)

	Notes	<u>31.12.2008</u>	<u>31.12.2007</u>
		Euros	Euros
ACTIF			
Immobilisations financières			
Contrats négociés de gré à gré	*) 1	<u>22 799 884 215</u> *)	<u>28 114 102 897</u>
Actifs courants			
Contrats négociés de gré à gré	*) 1	10 995 198 263 *)	22 289 427 933
Débiteurs	2	1 497 188	1 999 000
Liquidités	3	298 857	392 240
		<u>10 996 994 308</u>	<u>22 291 819 173</u>
TOTAL DE L'ACTIF		<u>33 796 878 523</u>	<u>50 405 922 070</u>
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital social émis et versé	4	45 379	45 379
Résultats accumulés non-distribués		175 963	124 115
Résultat net de l'exercice		58 818	51 847
		<u>280 160</u>	<u>221 341</u>
Passifs non-courants			
Titres émis	*) 5	<u>22 799 884 215</u> *)	<u>28 114 102 897</u>
Passifs courants			
Titres émis	*) 5	10 995 198 263 *)	22 289 427 933
Autres passifs	6	1 515 885	2 169 899
		<u>10 996 714 148</u>	<u>22 291 597 832</u>
TOTAL DU PASSIF		<u>33 796 878 523</u>	<u>50 405 922 070</u>

*) Voir le paragraphe « Changements de méthodes comptables », page 8. Les données comparatives de l'exercice 2007 ont été retraitées pour en assurer la cohérence avec la présentation de 2008.

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

		<u>2008</u>	<u>2007</u>
	Notes	Euros	Euros
Résultat net sur instruments financiers	7	0	0
Autres produits	8	740 585	643 654
Produits opérationnels		<u>740 585</u>	<u>643 654</u>
Charges opérationnelles			
Frais généraux et administratifs	9	(673 260)	(585 030)
Frais d'émission remboursés	10	5 871 073	5 680 095
Frais d'émission	10	<u>(5 871 073)</u>	<u>(5 680 095)</u>
Résultat opérationnel		67 325	58 624
Produits financiers		13 035	9 344
Charges financières et charges assimilées		<u>(6 837)</u>	<u>(1 160)</u>
Résultat avant impôts		73 523	66 808
Impôts sur le résultat	11	(14 705)	(14 961)
Résultat après impôts		<u><u>58 818</u></u>	<u><u>51 847</u></u>

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	Euros	Euros
Activités opérationnelles		
Émission de titres en échange d'instruments de couverture négociés de gré à gré	0	0
Remboursements de frais d'émission reçus	6 630 187	4 697 373
Remboursements de frais généraux reçus	483 495	589 512
Intérêts reçus et charges assimilées payées	6 763	6 673
Frais d'émission payés	(6 809 828)	(4 892 295)
Frais généraux payés	(392 127)	(556 411)
Impôts sur le résultat payés	<u>(11 873)</u>	<u>(16 461)</u>
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités opérationnelles	(93 383)	(171 609)
Diminution des liquidités	<u>(93 383)</u>	<u>(171 609)</u>
Variations des liquidités		
Liquidités au 1er janvier	392 240	563 849
Diminution des liquidités	<u>(93 383)</u>	<u>(171 609)</u>
Liquidités au 31 décembre	<u>298 857</u>	<u>392 240</u>

Des accords de compensation entre la Société et des sociétés du Groupe BNP Paribas ont été établis pour tous les flux résultant de titres et de contrats négociés de gré à gré pour éviter de devoir effectuer des paiements au titre de ces flux. Cette procédure est reflétée dans le tableau des flux de trésorerie au poste Émission de titres en échange d'instruments de couverture négociés de gré à gré.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

GÉNÉRALITÉS

BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (« la Société »), dont le siège social est sis Herengracht 440, Amsterdam, est une société de droit néerlandais constituée le 10 novembre 1989 sous la forme d'une *besloten vennootschap* (BV).

L'objet principal de la Société est l'émission de titres tels que les warrants, les certificats, les placements privés, les obligations, l'émission et l'acquisition d'instruments financiers de toutes natures et la conclusion de tout contrat négocié de gré à gré concourant à cet objet.

La totalité des actions en circulation de la Société est détenue par BNP Paribas S.A., Paris, France, société qui consolide les données de la Société. Les rapports annuels de BNP Paribas SA. sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas.com.

RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Changement de méthodes comptables

La Société a procédé à des changements dans les méthodes comptables applicables aux titres émis et aux contrats négociés de gré à gré acquis pour assurer sa conformité au RJ290. Les warrants émis, certificats, placements privés et contrats négociés de gré à gré présentant les mêmes caractéristiques qui y sont attachés sont valorisés à leur valeur de marché et non pas à leur valeur nominale. Les obligations émises et les contrats négociés de gré à gré de mêmes caractéristiques qui y sont attachés restent valorisés à leur valeur nominale. Les données comparatives ont été retraitées en conséquence. Le changement de méthode comptable n'a d'impact ni sur les capitaux propres au 31 décembre 2008 ou au 31 décembre 2007, ni sur le résultat de l'exercice 2007 ou de l'exercice 2008.

La valeur des titres et des contrats négociés de gré à gré selon la méthode retenue pour les comptes 2007, aboutit à la comparaison suivante :

	<u>Euros</u> 2008	<u>Euros</u> 2007
Immobilisations financières et passifs non-courants au plus bas du coût ou de la valeur de marché	21 372 799 488	21 676 816 448
Actifs courants et passifs courants au plus bas du coût ou de la valeur de marché	8 939 791 211	17 041 215 540
	<u>30 312 590 699</u>	<u>38 718 031 988</u>

Présentation des états financiers

Les comptes annuels de la Société ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis aux Pays-Bas et au Titre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais. Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en euros, monnaie de présentation des états financiers.

Les principes comptables de la Société sont résumés ci-après. Tous ont été appliqués dans la permanence des méthodes tout au long de l'exercice en cours et de l'exercice précédent, en tenant compte du changement de principe comptable applicable aux titres émis et aux contrats négociés de gré à gré acquis, comme mentionné plus haut.

Convention comptable

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, modifiée par l'impact de la conversion des monnaies étrangères.

Instruments financiers

Les instruments financiers incluent les clients et autres débiteurs, les fournisseurs et autres créditeurs, les disponibilités et les équivalents de trésorerie, les titres émis et les contrats négociés de gré à gré acquis. Les actifs et passifs financiers sont inscrits au bilan de la Société lorsque celle-ci devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Valorisation des actifs et des passifs

Les warrants émis, certificats, placements privés et contrats négociés de gré à gré présentant les mêmes caractéristiques qui y sont attachés sont valorisés à la juste valeur. Les obligations et les contrats négociés de gré à gré de mêmes caractéristiques qui y sont attachés sont valorisés à leur valeur nominale. Les autres actifs et passifs sont valorisés à leur valeur nominale.

Méthode de détermination de la juste valeur des titres émis et des contrats négociés de gré à gré qui y sont attachés

La juste valeur est déterminée sur la base des cours cotés sur un marché actif ou en utilisant des techniques d'évaluation impliquant des méthodes de calcul mathématique reposant sur des théories financières acceptées, des paramètres découlant, dans certains cas, des prix des instruments négociés sur les marchés actifs et d'autres estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives. La distinction entre les deux méthodes d'évaluation est fonction de la négociation ou non de l'instrument sur un marché actif. Dans le cas d'un instrument, on entend par actif, et donc liquide, un marché sur lequel s'opèrent des négociations régulières ou sur lequel les instruments négociés sont très semblables aux instruments en cours d'évaluation.

Les instruments financiers sont répartis selon une hiérarchie comportant trois niveaux, en fonction de leurs caractéristiques et de la méthode d'évaluation retenue. Ce classement sert de base aux informations présentées dans les états financiers, conformément aux normes comptables internationales :

1^{er} niveau : instruments financiers cotés sur un marché actif ;

2^{ème} niveau : instruments financiers évalués selon des techniques reposant sur des paramètres observables ;

3^{ème} niveau : instruments financiers évalués selon des techniques reposant, en totalité ou en partie sur des paramètres non-observables. On entend par paramètre non-observable un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent pas sur des transactions actuellement observables sur les marchés pour un instrument similaire à la date d'évaluation ou sur des données de marché observables à cette date.

Les contrats négociés de gré à gré ont les mêmes valeurs que les titres auxquels ils se rattachent.

Reconnaissance des produits et des charges

Les produits et les charges d'émissions sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les factures sont transmises ou reçues. Les autres produits et frais généraux et administratifs sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent. Les bénéfices sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont réalisés et les pertes dès qu'elles sont prévisibles.

Si des options sur titres sont exercées contre la Société, celle-ci remplit ses obligations en levant, au cas par cas, les options des contrats qui y sont attachés, négociés de gré à gré avec des entités du Groupe BNP Paribas. Les titres émis et les contrats négociés de gré à gré qui y sont attachés sont simultanément repris dans le compte de résultat. Les titres émis non exercés à l'échéance et les contrats négociés de gré à gré qui y sont attachés sont repris sans aucune autre obligation future pour la Société.

Monnaies étrangères

Les éléments d'actif et de passif libellés en monnaies autres que l'euro sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture qui est en principe donné par la Banque Centrale Européenne, sauf si le risque de change est couvert, auquel cas ils sont valorisés aux taux à terme convenus. Les différences de change qui en résultent sont créditées ou imputées au compte de résultat. Les transactions en monnaies étrangères réalisées au cours de la période présentée ont été incluses au cours de change en vigueur à la date de règlement.

Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat ont été calculés par application des taux de l'exercice au résultat de l'exercice.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode directe.

Des accords de compensation de flux de trésorerie entre la Société et des sociétés du Groupe BNP Paribas ont été établis pour tous les flux résultant de titres émis et des contrats négociés de gré à gré qui y sont attachés pour en faciliter le traitement administratif et éviter de devoir effectuer des paiements au titre de ces flux.

L'impact de ces accords de compensation et l'absence de flux de trésorerie provenant des activités d'investissement et de financement qui en résulte sont traduits dans le tableau des flux de trésorerie de la Société.

GESTION DES RISQUES FINANCIERS

En raison de ses activités, la Société est exposée à différents risques financiers, parmi lesquels l'impact des variations des cours des marchés de titres de créance et de capital, de taux de change et d'intérêts. Toutefois, tous les titres émis sont couverts par des contrats optionnels et de swaps négociés de gré à gré. Ces risques sont donc totalement maîtrisés.

Risque de marché

La Société s'expose aux risques de marché résultant de positions en instruments de taux, de change et de capital, ces positions étant elles-mêmes exposées aux fluctuations générales et particulières des marchés. Ces risques sont toutefois atténués par les instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

Risque de crédit

La concentration des risques de crédit de la Société est significative, tous ses contrats négociés de gré à gré étant acquis auprès de sa société mère et d'autres sociétés du Groupe. Compte tenu de l'objet social et des activités de la Société et de la qualité de signature du Groupe BNP Paribas, établissement financier sous la supervision de la Banque de France, la Gérance estime que ces risques sont acceptables.

Risque de liquidité

L'exposition de la Société au risque de liquidité est également significative. Pour atténuer ce risque, la Société a conclu des accords de compensation avec sa société mère et d'autres sociétés du Groupe.

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

La Société a conclu différents accords avec sa société mère et d'autres sociétés du Groupe relatifs à l'émission d'instruments financiers, à la couverture des risques qui y sont liés et au remboursement de coûts. Ces accords ont été conclus dans des conditions de concurrence normale et sont destinés à limiter les risques de flux de trésorerie, de crédit et de marché.

NOTES ANNEXES AU BILAN

1. Contrats négociés de gré à gré

Des contrats négociés de gré à gré ayant les mêmes caractéristiques que les titres émis sont conclus avec des sociétés du Groupe BNP Paribas pour l'ensemble de ces titres, ce qui signifie que la quantité, le prix d'émission et d'exercice, la parité, l'échéance et le cours à l'exercice du sous-jacent sont identiques (voir le récapitulatif des titres émis et des contrats négociés de gré à gré qui y sont attachés à la Note 5).

2. Débiteurs

Les clients et autres débiteurs se décomposent comme suit :

	<u>31.12.2008</u>	<u>31.12.2007</u>
	Euros	Euros
Créances	1 187 162	1 378 469
Factures à établir	308 487	618 583
Intérêts bancaires à recevoir	1 539	1 948
	<u>1 497 188</u>	<u>1 999 000</u>

La durée résiduelle des créances n'excède pas un an et ce poste ne concerne que des sociétés du Groupe BNP Paribas.

3. Liquidités

Ce montant correspond au compte courant, ouvert chez BNP Paribas S.A. à Amsterdam et à la libre disposition de la Société.

4. Capitaux propres

Capital social :

Le capital autorisé de la Société est de 225 000 euros (225 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune), dont 45 379 actions émises et entièrement libérées.

Aucun changement n'est intervenu dans le capital autorisé, émis ou versé au cours de l'exercice présenté.

Résultats accumulés non-distribués :

Les mouvements enregistrés dans les résultats accumulés non-distribués proviennent de l'affectation du résultat de l'exercice précédent.

5. Titres émis

La Société établit des programmes d'émission de titres et émet des warrants et des certificats susceptibles d'exercice dans les conditions prévues par ces programmes. Les sociétés du Groupe BNP Paribas se sont engagées à acheter les titres dans le même temps. Elles les distribuent à des tiers et BNP Paribas S.A. se porte garant des programmes envers ces derniers.

Les titres émis et en circulation et les contrats négociés de gré à gré qui leur sont attachés se présentent comme suit à la date de clôture :

	Valeur de marché	Valeur nominale	Volume de contrats sous- jacents
	Euros	Euros	Euros
Warrants			
- à moins d'un an	3 575 564 700	5 019 555 698	76 646 103 317
- de un à cinq ans	2 474 459 019	3 589 486 167	3 848 207 883
- au-delà de cinq ans	194 492 482	254 917 810	286 222 561
Certificats			
- à moins d'un an	7 187 262 196	9 758 083 743	13 908 352 322
- de un à cinq ans	15 809 418 736	20 791 875 944	28 330 500 700
- au-delà de cinq ans	3 799 657 201	4 828 998 797	7 334 714 108
Obligations			
- à moins d'un an	230 320 572	232 371 367	289 909 101
- de un à cinq ans	335 826 431	323 709 026	287 249 671
- au-delà de cinq ans	197 080 881	198 147 751	330 210 653
Total au 31 décembre 2008	33 804 082 218	44 997 146 303	131 261 470 316
Total au 31 décembre 2007	50 404 950 667	43 312 581 545	199 704 115 127

Et dans le bilan :

	Euros
- Aux postes Immobilisations financières et Passifs non-courants	22 799 884 215
- Aux postes Actifs courants et Passifs courants	10 995 198 263
	33 795 082 478

A l'émission, les titres sont offerts au public ou font l'objet de placements privés et les titres ayant fait l'objet de placements privés sont quelquefois admis à la cote sur le marché secondaire. Les titres cotés le sont sur les marchés réglementés ou non-réglementés des bourses NYSE Euronext de Paris, du Luxembourg, de Barcelone, Bilbao, Madrid, Milan, Berne, Zurich, Dublin, Francfort, Vienne, Varsovie, Hong Kong, Singapour, Tokyo et/ou Mexico. Les contrats négociés de gré à gré qui y sont attachés ne sont pas cotés.

Les primes sur les titres émis et le coût des contrats négociés de gré à gré qui y sont attachés sont libellés dans des monnaies étrangères différentes. De plus, les contrats sous-jacents aux titres sont libellés dans des monnaies qui leur sont propres, souvent basées sur un panier de monnaies. L'impact net du risque de change est toutefois neutre dans la mesure où ce risque est totalement couvert. Le risque de change n'est pas précisé, les données n'étant pas immédiatement disponibles ni ne pouvant être obtenues sans frais excessifs.

Aucun intérêt couru ne figure au bilan dans la mesure où il fait partie intégrante de la valeur de marché des instruments financiers qui y sont présentés. Le résultat net sur instruments financiers est donc nul et comptabilisé sur une base nette dans le compte de résultat (voir Note 7). De plus, les produits financiers à recevoir et les charges financières à payer sur de nombreux warrants, certificats et contrats négociés de gré à gré qui y sont attachés ne sont pas disponibles, car ils dépendent de l'évolution des titres de capital et autres instruments financiers sous-jacents et leur sont subordonnés. L'impact net sur les capitaux propres et le résultat des produits financiers à recevoir et des charges financières à payer non-comptabilisés est neutralisé dans la mesure où le risque de taux d'intérêt est totalement couvert.

6. Autres passifs

Les autres passifs se décomposent comme suit :

	<u>31.12.2008</u>	<u>31.12.2007</u>
	Euros	Euros
Provisions pour impôts sur le résultat de la période	14 705	14 961
Acompte sur impôts de la période versé	(12 021)	(13 425)
Impôts sur le résultat de la période à payer	2 684	1 536
Compte courant BNP Paribas S.A.	37 369	19 606
Frais d'émission à payer	1 323 550	1 839 768
Honoraires d'audit	5 295	11 200
Honoraires de conseil fiscal	17 543	9 570
Honoraires d'expertise comptable	94 313	168 646
Frais de gestion	34 363	119 573
Autres honoraires	768	0
	<u>1 515 885</u>	<u>2 169 899</u>

Tout comme au précédent exercice, le compte courant BNP Paribas S.A. ne porte pas intérêts.

Les frais d'émission à payer sont les coûts présentés par des sociétés du Groupe BNP Paribas comme étant des frais d'émission non encore payés par la Société à des tiers.

NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

7. Résultat net sur instruments financiers

Le résultat net sur instruments financiers inclut des plus et moins-values, des résultats de change et des produits et charges financiers sur les titres émis et les contrats de gré à gré qui y sont attachés.

Dans la mesure où la Société conclut un contrat optionnel ou de swap négocié de gré à gré avec une société du Groupe BNP Paribas à chaque émission de titres dans des conditions strictement identiques à celles du titre émis, la relation de couverture est parfaite, sans risque économique pour la Société. Le résultat net sur instruments financiers est donc nul et comptabilisé sur une base nette.

8. Autres produits

Le poste Autres produits inclut les charges opérationnelles de la Société, majorées de 10% en vertu d'un contrat en régie à durée indéterminée. Ces charges ont été ou seront facturées à des sociétés du Groupe BNP Paribas.

9. Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs se décomposent comme suit :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	Euros	Euros
Frais de gestion	209 973	225 378
Honoraires d'expertise comptable	415 144	291 568
Honoraires d'audit	21 790	35 090
Honoraires de conseil fiscal	17 850	21 173
Autres honoraires de conseil et de services	4 641	7 140
Honoraires de conseil notarié et juridique	668	840
Chambre de Commerce	257	167
Autres	2 937	3 674
	<u>673 260</u>	<u>585 030</u>

10. Frais d'émission

Les frais d'émission sont constitués de tous les frais liés à l'émission de titres pour le compte de la Société et ont été remboursés ou doivent l'être par des sociétés du Groupe BNP Paribas.

11. Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat représentent la charge estimée de la période. Les taux de l'exercice sont compris entre 20 et 25,5%. Le taux effectif de la période est de 20%.

12. Effectifs

La Société n'emploie aucun salarié.

Amsterdam, le 16 mars 2009.

Le Gérant

BNP Paribas Trust B.V.

(signés par J-F Ledoux et H.E. Sijssling)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES A L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Conformément à l'article 20 des statuts de la Société, l'affectation du résultat de l'exercice est décidée par l'Assemblée Générale des Associés.

Aucun dividende ne peut être déclaré si les capitaux propres sont inférieurs au total du capital versé et des réserves légales.

AFFECTATION DU RESULTAT DES EXERCICES 2007 ET 2008

Le résultat de l'exercice 2007 a été affecté aux résultats accumulés non-distribués.

Le Gérant propose à l'Assemblée Générale des Associés d'affecter le résultat de l'exercice 2008 de la Société aux résultats accumulés non-distribués.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun événement postérieur à la date de clôture significatif n'est à signaler.

DECLARATION DES DIRIGEANTS

Nous déclarons qu'à notre connaissance :

1. Les comptes annuels 2008 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et
2. Le rapport annuel 2008 donne une image fidèle de la situation de la Société à la date de clôture, de son évolution au cours de l'exercice et des risques significatifs auxquels elle est exposée.

Amsterdam, le 16 mars 2009.

Signé par

H.E. Sijssling	C. Toelaram
Directeur	Comptable
BNP Paribas Trust B.V.	

À l'attention des Actionnaires de BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.
Herengracht 440
1017 BZ AMSTERDAM

Date
March 16, 2009

From
R. Koppen

Reference
3100235483/OP9990/pr

Translation, original report in English

Rapport d'audit

Nous avons réalisé un audit du rapport financier d'accompagnement 2008 de la société BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V., Amsterdam. Ce document comprend : le bilan au 31 décembre 2008, le compte de résultats pour l'année close à cette date, l'état de l'évolution de la situation financière pour l'année close à cette date, les remarques rattachées au document mentionné et les « Autres informations ».

Responsabilité de la direction

Il incombe à la direction de préparer et de présenter de manière juste le rapport financier conformément à la section 9 du Livre 2 du Code civil Néerlandais. Entrent dans le cadre de cette responsabilité : l'élaboration, la mise en œuvre et l'application d'un contrôle interne relatif à la préparation et à la présentation juste du rapport financier intermédiaire, exempt de toute inexactitude matérielle, qui serait due à une erreur ou à une fraude ; le choix et l'application de méthodes comptables adaptées ; et la réalisation d'estimations comptables raisonnables dans ces circonstances.

Responsabilité du vérificateur

Il nous incombe d'exprimer, au vu de notre audit, une opinion concernant le rapport financier. L'audit a été réalisé conformément à la législation néerlandaise. Cette législation prévoit le respect des règles d'éthique ainsi que la programmation et l'exécution de l'audit dans le but d'obtenir la garantie que le rapport financier est exempt de toute inexactitude matérielle.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures aptes à fournir des informations probantes sur les montants et renseignements figurant dans le rapport financier. Le vérificateur est responsable du choix des procédures mises en place, y compris l'évaluation des risques d'inexactitude matérielle dans le rapport financier intermédiaire, en raison de fraude ou d'erreur. Dans le cadre de cette évaluation des risques, le vérificateur juge le contrôle interne correspondant à la préparation de l'entité et la présentation juste du rapport financier dans le but d'élaborer des procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit permet également d'estimer la qualité des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables effectuées par la direction, et d'évaluer la présentation générale du rapport financier.

Nous sommes convaincus que les informations probantes que nous avons obtenues suffisent et conviennent pour nous permettre de donner notre opinion.

Opinion

Selon nous, le rapport financier donne une image fidèle de la situation financière de la société BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. au 31 décembre 2008, et de ses résultats pour l'année close à cette date, conformément à la section 9 du Livre 2 du Code civil Néerlandais.

Rapport sur les autres conditions légales et de régulation

Conformément aux conditions légales 2:393 sous-partie 5f de Code civil Néerlandais, nous rapportons, dans la limite de nos compétences, que le rapport de Direction est conforme à l'information financière de Société tel que requis par la loi 2:391 sous-partie 4 du Code civil Néerlandais.

Deloitte Accountants B.V.

signé par: R. Koppen